

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/683 du 10/12/79 *Jeune*
portant intégration et nomination de
Monsieur POATY Joseph dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services
Techniques (Travaux Publics).

-----00U00-----

-----00000-----

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 15/62 du 3-2-1960 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A 1 des services Techniques;

D.B.

(/u le décret n°62/130/FP-MF du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1;

D.C.F.

(/u le décret n°63/31/FP-BE du 26-3-1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n°67/50 du 24-2-1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements;

(/u le décret n°74/470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°79/155 du 4-4-1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le Protocole d'accord du 4-5-1975 signé entre la République Populaire du Congo et La République Populaire de BULGARIE;

(/u le dossier de candidature de l'intéressé;

.../...

ARTICLE 1er.-En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-1960 et du Protocole d'accord du 4-5-1975, susvisé Monsieur POATY Joseph, né le 20 Avril 1952 à Ossélé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien Obtenu à l'Institut Supérieur de Mécanique Appliquée et Electrotechnique Branche Electricité V.I. LENINE (Bulgarie) intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé, au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORP et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 10 DECEMBRE 1979

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Rodolphe A D A D A .-

Le Ministre du Travail
et de la Justice,

Henri L O P E S .-

Victor T A M B A - T A M B A .-

- AMPLIATIONS:
- JORPC.....1
 - DGTFP, DFF.....2
 - DFF, BST.....1
 - D. B.....3
 - D. C. F.....1
 - M. M. E.....1
 - S. G. E.....1
 - INTERESSE.....1
 - DOSSIER.....3
 - SGCM/BC.....2